

---

**1. IDENTIFICATION**

---

<b>Nom du produit</b>	Training Foam3 %/6 % Concentré de mousse d'entraînement
<b>Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation</b>	
<b>Utilisations identifiées</b>	Concentré de mousse extinctrice d'entraînement
<b>Restrictions d'utilisation</b>	Non destiné à l'utilisation dans des opérations réelles de lutte contre l'incendie
<b>Identification de la société</b>	National Foam 350 East Union Street West Chester, PA 19382
<b>Numéro de téléphone pour les clients</b>	+1 610 363-1400
<b>Numéro de téléphone en cas d'urgence</b>	Infotrac au +1 800 535-5053
<b>Date d'émission</b>	22 octobre 2018
<b>Remplace la date du</b>	8 décembre 2016

*Fiche de données de sécurité préparée conformément à la norme relative à la communication des dangers de l'OSHA (29 CFR 1910.1200), aux réglementations canadiennes relatives aux produits dangereux (RPD) et au Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH)*

---

**2. IDENTIFICATION DES DANGERS**

---

**Classement des risques**

Lésions oculaires/Irritation oculaire – Catégorie 2A

**Éléments d'étiquetage**

Symboles de danger



Mot-indicateur : Avertissement

**Mentions de danger**

Provoque une sévère irritation des yeux.

**Conseils de prudence****Prévention**

Se laver soigneusement les mains après toute manipulation.  
Porter des lunettes de protection et un masque pour le visage.

**Intervention**

En cas de contact avec les yeux : Rincer délicatement à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
Si l'irritation des yeux persiste : Consulter un médecin.

**Stockage**

Aucun

**Élimination**

Aucun

**Autres dangers**

Aucun d'identifié.

---

**2. IDENTIFICATION DES DANGERS**

---

**Limites spécifiques de concentration**

Les valeurs énumérées ci-dessous représentent les pourcentages des ingrédients dont la toxicité est inconnue.

Toxicité orale aiguë	< 10 %
Toxicité cutanée aiguë	< 10 %
Toxicité aiguë par inhalation	< 10 %
Toxicité aquatique aiguë	< 10 %

---

**3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS**

---

Ce produit est un mélange.

Composant	Numéro CAS	Concentration*
Décyl sulfate de sodium	142-87-0	1 à 5 %
Alkylpolyglucoside	132778-08-6	1 à 5 %

\*Concentration exacte omise car considérée comme un secret commercial.

---

**4. PREMIERS SOINS**

---

**Description des mesures de premiers soins nécessaires****Yeux**

Rincer immédiatement et abondamment les yeux avec de l'eau pendant au moins 15 minutes, en les gardant ouverts. Consulter un médecin s'ils continuent à être rouges et douloureux.

**Peau**

Laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

**Ingestion**

Diluer en buvant de grandes quantités d'eau et consulter un médecin.

**Inhalation**

Amener la personne dans un endroit aéré. Consulter immédiatement un médecin pour toute difficulté respiratoire.

**Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés**

Mis à part les informations figurant sous Description des mesures de premiers soins nécessaires (ci-dessus) et Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, aucun autre symptôme ou effet n'est à prévoir.

**Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial****Notes aux médecins**

Traiter selon les symptômes.

---

**5. MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE**

---

**Agents extincteurs appropriés**

La Training Foam 3 %/6 % n'est PAS conçue pour être utilisée pour l'extinction du feu. Utiliser un agent extincteur convenant aux autres matériaux impliqués.

**Dangers spécifiques du produit chimique**

Aucun connu

---

**5. MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE**

---

**Mesures de protection spéciales pour les pompiers**

Porter un ensemble complet de vêtements de protection et un appareil respiratoire autonome convenant aux conditions spécifiques de l'incendie.

---

**6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL**

---

**Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence**

Porter des vêtements de protection appropriés. Éviter tout contact avec la peau et les yeux.

**Précautions environnementales**

Empêcher que de grandes quantités du produit pénètrent dans les égouts ou les cours d'eau.

**Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage**

Confiner et absorber en utilisant un matériau inerte approprié et transférer dans des récipients appropriés pour récupération ou élimination.

---

**7. MANUTENTION ET STOCKAGE**

---

**Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention**

Porter des vêtements de protection appropriés. Éviter tout contact avec la peau et les yeux.

**Conditions de sûreté en matière de stockage**

Stocker dans les récipients d'origine entre 35 °F et 120 °F (2 °C et 49 °C). La zone de stockage devrait se trouver dans un endroit : – frais – sec – bien ventilé – couvert – à l'abri de la lumière directe du soleil

---

**8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**

---

**Paramètres de contrôle**

Si elles existent, les limites d'exposition sont énumérées ci-dessous.

**Décyl sulfate de sodium**

Aucun établi

**Alkylpolyglucoside**

Aucun établi

**Contrôles d'ingénierie appropriés**

Utiliser avec une ventilation adéquate. Si ce produit est utilisé dans un système sous pression, il devrait y avoir des procédures locales pour la sélection, la formation, l'inspection et l'entretien de cet équipement. En cas d'utilisation en grands volumes, utiliser une ventilation par aspiration à la source.

**Mesures de protection individuelle****Protection respiratoire**

Porter une protection respiratoire s'il existe un risque d'exposition à des concentrations élevées de vapeurs, d'aérosols ou si le produit est appliqué sur des surfaces chaudes. Un masque respiratoire complet approuvé par le NIOSH peut être porté. L'appareil respiratoire sélectionné doit convenir à la concentration atmosphérique trouvée sur le lieu de travail, laquelle ne doit pas dépasser les limites de fonctionnement de l'appareil respiratoire.

**Protection de la peau**

Gants

---

**8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**

---

**Protection des yeux/du visage**

Lunettes de protection contre les produits chimiques ou lunettes de sécurité avec écrans latéraux.

**Protection du corps**

Tenue de travail normale.

---

**9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

---

**Apparence**

	<b>État physique</b>	Liquide
	<b>Couleur</b>	Incolore
<b>Odeur</b>		Douce, agréable
<b>Seuil olfactif</b>		Non disponible
<b>pH</b>		8,2
<b>Gravité spécifique</b>		1,01
<b>Intervalles/point d'ébullition (°C/F)</b>		Non disponible
<b>Point de fusion (°C/F)</b>		Non disponible
<b>Point d'éclair (°C/F)</b>		> 200 °F
<b>Tension de vapeur</b>		Non disponible
<b>Taux d'évaporation (BuAc = 1)</b>		Non disponible
<b>Solubilité dans l'eau</b>		Soluble
<b>Densité de vapeur (Air = 1)</b>		Non applicable
<b>COV (%)</b>		Non disponible
<b>Coefficient de partage (n-octanol/eau)</b>		Non disponible
<b>Viscosité</b>		Non disponible
<b>Température d'auto-inflammation</b>		Non applicable
<b>Température de décomposition</b>		Non disponible
<b>Limite supérieure d'explosibilité</b>		Non applicable
<b>Limite inférieure d'explosibilité</b>		Non applicable
<b>Inflammabilité (solides et gaz)</b>		Non applicable

---

**10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

---

**Réactivité**

Non disponible.

**Stabilité chimique**

Stable dans des conditions normales d'utilisation.

**Risques de réactions dangereuses**

Aucune polymérisation dangereuse ne se produira.

**Conditions à éviter**

Le contact avec des matériaux incompatibles

---

**10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

---

**Matériaux incompatibles**

Matières réactives dans l'eau – métaux en fusion – matériel électronique

**Produits de décomposition dangereux**

Oxydes de carbone – fluorure d'hydrogène – aldéhydes – cétones – acides organiques

---

**11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES**

---

**Toxicité aiguë**

Alkylpolyglucoside

DL50 orale (rat) > 5 000 mg/kg

**Toxicité pour certains organes cibles (STOT) – exposition unique**

Les informations disponibles indiquent que ce produit ne devrait pas avoir d'effets toxiques sur certains organes cibles à la suite d'une exposition unique.

**Toxicité pour certains organes cibles (STOT) – exposition répétée**

Les informations disponibles indiquent que ce composant ne devrait pas avoir d'effets toxiques sur certains organes cibles à la suite d'expositions répétées.

**Irritation et lésions oculaires graves**

Décyl sulfate de sodium : Risque de lésions oculaires graves ( $\geq 20$  %) Cause une irritation oculaire grave ( $\geq 10$  -  $< 20$  %).

Alkylpolyglucoside : Sévèrement irritant (lapin) (solution à 50 %)

**Irritation et corrosion de la peau**

Les informations disponibles indiquent que ce produit ne devrait pas provoquer d'irritation cutanée.

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

Les informations disponibles indiquent que ce produit ne devrait pas provoquer une sensibilisation cutanée.

**Cancérogénicité**

Ce produit n'est pas considéré comme étant cancérigène par le NTP, le CIRC et l'OSHA.

**Mutagénicité sur les cellules germinales**

Les informations disponibles indiquent que ce produit ne devrait pas être mutagène.

**Toxicité pour la reproduction**

Les informations disponibles indiquent que ce produit ne devrait pas être toxique pour la reproduction ni causer des malformations congénitales.

**Risque d'aspiration**

Pas de risque d'aspiration.

---

**12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES**

---

**Écotoxicité**

Aucune étude pertinente identifiée.

**Mobilité dans le sol**

Aucune étude pertinente identifiée.

**Persistance/Dégradabilité**

DBO<sub>5</sub> : 51 000 mg/kg

DCO : 60 000 mg/kg

**Potentiel de bioaccumulation**

Aucune étude pertinente identifiée.

**Autres effets nocifs**

Aucune étude pertinente identifiée.

---

**13. DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION**

---

**Méthodes d'élimination**

Ce produit, tel que vendu, ne fait pas partie des déchets énumérés par la RCRA et n'est pas non plus considéré comme un déchet dangereux tel que défini par la réglementation 40 CFR 261. Les exigences nationales et locales en matière d'élimination des déchets peuvent cependant être plus restrictives ou différentes des exigences des règlements fédéraux. Par conséquent, les organismes de réglementation locaux et provinciaux applicables devraient être contactés en ce qui concerne l'élimination de l'émulseur ou de la mousse/solution moussante.

**Émulseur**

Empêcher l'émulseur de pénétrer dans les eaux souterraines, les eaux de surface et les collecteurs d'eaux pluviales. De petites quantités d'émulseur peuvent être recueillies sur des absorbants qui peuvent ensuite être éliminés. L'élimination doit être effectuée conformément aux règlements locaux, provinciaux et fédéraux.

**Mousse/Solution moussante**

Empêcher la solution moussante/mousse de pénétrer dans les eaux souterraines, les eaux de surface et les collecteurs d'eaux pluviales. De petites quantités de solution moussante peuvent être recueillies sur des absorbants qui peuvent ensuite être éliminés. L'élimination doit être effectuée conformément aux règlements locaux, provinciaux et fédéraux.

**REMARQUE :** Veuillez consulter National Foam pour obtenir de plus amples informations concernant l'élimination des émulseurs et des solutions moussantes.

---

**14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

---

<b>Données DOT CFR 172.101</b>	Non réglementé
<b>Désignation officielle de transport ONU</b>	Non réglementé
<b>Classe ONU</b>	Aucun
<b>Numéro ONU</b>	Aucun
<b>Groupe d'emballage ONU</b>	Aucun
<b>Classification pour transport AÉRIEN (IATA)</b>	Consulter le Règlement de l'IATA en vigueur avant d'expédier par avion.
<b>Risques environnementaux</b>	Pas un polluant marin

---

**14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

---

Ces informations ne sont pas destinées à communiquer toutes les classifications en matière de transport pouvant s'appliquer à ce produit. Les classifications peuvent varier en fonction du volume du contenant et des règlements régionaux. Il est de la responsabilité de l'organisation en charge du transport de respecter toutes les lois, réglementations et règles applicables lors du transport de ce produit.

---

**15. INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION**

---

**Inventaire TSCA des États-Unis**

Tous les composants de ce produit sont conformes aux exigences de l'inventaire des substances chimiques américain, Toxic Substance Control Act (TSCA).

**Inventaire LIS du Canada**

L'inscription de tous les ingrédients de ce produit sur la liste intérieure des substances (LIS) a été vérifiée.

**Classification SARA Title III Sect. 311/312**

Irritation des yeux

**Classification SARA Title III Sect. 313**

Ce produit ne contient aucun des produits chimiques mentionnés à la section 313 à des concentrations égales ou supérieures aux concentrations minimales.

**Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act (CERCLA)**

Aucun

---

**16. AUTRES INFORMATIONS**

---

**Cotes NFPA**

Santé selon le code NFPA – 0

Inflammabilité selon le code NFPA – 0

Réactivité selon le code NFPA – 0

Risques spécifiques selon le code NFPA – Aucun

---

**16. AUTRES INFORMATIONS**

---

**Légende**

ACGIH : American Conference of Governmental Industrial Hygienists

DBO<sub>5</sub> : Demande biochimique en oxygène (5 jours)

N° CAS : Numéro du Chemical Abstracts Service

DCO : Demande chimique en oxygène

CE50 : Concentration effective à 50 %

CIRC : Centre international de Recherche sur le Cancer

CL50 : Concentration létale à 50 %

DL50 : Dose létale à 50 %

N/D : Indique qu'aucune information pertinente n'est disponible

OSHA : Occupational Safety and Health Administration

PEL : Permissible Exposure Limit (limite d'exposition admissible)

RQ : Reportable Quantity (quantité à déclarer)

STEL : Short-term exposure limit (limite d'exposition de courte durée)

N/D : Indique qu'aucune information pertinente n'est disponible

OSHA : Occupational Safety and Health Administration

PEL : Permissible Exposure Limit (limite d'exposition admissible)

RQ : Reportable Quantity (quantité à déclarer)

STEL : Short-term exposure limit (limite d'exposition de courte durée)

VLE : Valeur limite d'exposition

TSCA : Toxic Substance Control Act (Loi réglementant les substances toxiques)

Date de révision : 22 octobre 2018

Remplace : 8 décembre 2016

Changements apportés : Mises à jour apportées aux rubriques 1, 3, 8, 11 et 15.

**Références et sources des informations**

Cette fiche de données de sécurité est préparée par les spécialistes de la communication des risques d'après les informations fournies par des références internes de l'entreprise.

**Préparée par :** EnviroNet LLC.

Les informations et recommandations présentées dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur des sources considérées comme exactes. National Foam n'assume aucune responsabilité quant à l'exactitude et l'exhaustivité de ces informations. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de déterminer l'adéquation du produit à ses fins particulières. Nous n'offrons en particulier AUCUNE GARANTIE DE QUALITÉ MARCHANDE NI AUCUNE AUTRE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, à l'égard de ces informations, et nous rejetons toute responsabilité liée à l'utilisation de ces dernières. Les utilisateurs devraient veiller à ce que toute utilisation ou élimination du produit soit conforme aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et locaux applicables.